



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/450.888 ■ www.aglouvain.be

Note écrite par : Myriam Ouahib, Evelyne Jadot, Merlin Gevers et Pauline Delgrange

Fashion Victims

La confection textile est un des secteurs de base du développement industriel de nombreux pays. Elle est aussi un haut lieu de compétitivité entre de grandes entreprises transnationales. D'un côté, les profits se concentrent dans les mains de quelques-uns, d'un autre, l'exploitation des ouvriers du textile s'amplifie chaque jour. Au lieu d'être source d'émancipation, cette logique économique met en place des conditions de travail déplorables et met en danger les acquis sociaux et les droits fondamentaux des travailleurs¹.

Outre les conséquences dramatiques de l'industrie textile pour l'environnement, les conditions de travail sont structurellement dangereuses dans le secteur de l'habillement, tant au Pakistan qu'au Bangladesh. Il devient urgent d'agir afin d'apporter des améliorations immédiates et structurelles tout au long de la filière, dans les pratiques des gouvernements et des acteurs privés, afin que les Etats et les entreprises assument leur obligation de protéger et de faire respecter les Droits de l'Homme au travail.

1 Contexte

Le 24 avril 2013 avait lieu le drame du « Rana Plaza », du nom d'un immeuble au Bangladesh abritant cinq usines et qui s'est effondré, faisant 1 129 victimes – pour l'essentiel des ouvrières de l'industrie textile². Ce bâtiment, comme tant d'autres, ne répondait pas aux normes de construction, en plus de cumuler procédures d'urgence dérisoires, issues de secours inadéquates ou inaccessibles, ateliers surpeuplés³, etc. Au moment de l'incident, plus de 3500 ouvriers, pour la plupart payés moins de 30 euros par mois, confectionnaient de l'habillement⁴ pour les marques suivantes : Adler, Auchan, Benetton, C & A, Carrefour, Cato Corp, The Children's Place, Dressbarn, Essenza, Gueldenpfennig, Iconix Brand, Inditex, JC Penney, Kids Fashion Group, LPP, Mango, Manifattura Corona, NKD, Premier Clothing, PWT Group, Texman and Walmart.

Malheureusement, ce type de catastrophe ne fait que souligner une situation alarmante, dénoncée depuis plusieurs années par les ONG et les syndicats de travailleurs du textile : les conditions de travail épouvantables, le salaire insuffisant, et les normes de sécurité peu fiables de l'industrie textile. A la lumière de l'article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous nous rendons pourtant compte qu'il s'agit de droits fondamentaux :

¹ Carole Crabbé et René de Schutter, Denis Lambert, Christophe Scohier, Benoit Théau, *La mode déshabillée*, Orcades, 1998, p. 19.

² http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/09/24/bangladesh-les-ouvriers-du-textile-exigent-une-hausse-du-salaire-minimum_3483409_3234.html

³ http://www.achact.be/upload/files/Fatal_Fashion.pdf, p. 2.

⁴ <http://www.arcinfo.ch/fr/monde/immeuble-effondre-au-bangladesh-fin-des-recherches-577-1185141>

« 1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

Avec 0,32 cents US\$ par heure, le Bangladesh offre le salaire horaire le plus bas du monde⁵. Les travailleurs y travaillent en moyenne 80 heures par semaine⁶. Il y a pourtant un salaire minimum au Bangladesh, mais celui-ci s'élève à 38 euros par mois, alors qu'il en faudrait au moins 103 euros pour permettre aux travailleurs une vie décente⁷.

Les pays producteurs de textile ne sont pas les seuls responsables de cette situation. En effet, les industries de l'habillement produisent massivement pour l'exportation. Au Bangladesh par exemple, près de 59% des exportations sont destinés au marché européen⁸.

Si les pratiques au Bangladesh semble aujourd'hui les plus préoccupantes, les droits des ouvriers du textile sont bafoués dans presque tous les pays exportateurs de vêtements. Il est malheureux qu'une catastrophe de l'ampleur de « Rana Plaza » soit nécessaire pour obtenir des progrès sociaux, mais la pression de l'opinion publique peut faire avancer les choses, protéger les ouvriers pour qu'il n'y ait plus de victimes à l'avenir et lutter pour que les milliers de travailleurs de l'industrie textile reçoivent enfin un salaire juste pour leur travail et que les victimes de catastrophe soient indemnisées. Quelques initiatives ont déjà été prises dans la foulée du choc provoqué par la catastrophe, surtout au niveau local, comme par exemple celle du « Asia Floor Wage » qui vise à rééquilibrer le salaire à un minimum vital. Cependant, il est désormais temps de dépasser la symbolique pour offrir une véritable protection à ceux qui confectionnent nos vêtements.

La responsabilité sociale des entreprises de respecter les droits de l'Homme ne peut excuser les faiblesses des Etats concernés en matière de protection des travailleurs. C'est pourquoi nous devons lancer un message tant aux entreprises qu'aux politiques. Pression doit être faite pour que des normes visant un salaire et des conditions de travail décents soient adoptées.

2 Responsabilité sociétale de l'UCL

Comme l'indique le site de l'UCL, « L'université, outre les missions de recherche et d'enseignement, remplit une troisième mission, nommée 'Service à la société'. Son objectif ? Faire de l'université, lieu de recul critique et de réflexion, un moteur de changement, un stimulateur d'innovation pour répondre aux défis sociétaux majeurs. ». La protection des droits des travailleurs dans l'industrie textile est à juste titre un de ces défis sociétaux majeurs, au vu de l'importance de ce secteur dans l'économie mondiale et le développement industriel de nombreux pays. La sensibilisation des étudiants à cette problématique fait donc partie des devoirs de notre institution.

Par ailleurs, l'UCL a accordé un droit d'emphytéose pour la construction de l'Esplanade sur le site

⁵ http://www.achact.be/upload/files/Fatal_Fashion.pdf, p. 3.

⁶ <http://www.dewereldmorgen.be/artikels/2013/09/23/textielarbeiders-bangladesh-voor-de-derde-dag-de-straat-op>

⁷ <http://www.dewereldmorgen.be/artikels/2013/09/23/textielarbeiders-bangladesh-voor-de-derde-dag-de-straat-op>

⁸ http://www.achact.be/upload/files/Fatal_Fashion.pdf, p. 3

de Louvain-La-Neuve. Ce fut donc un choix de notre institution d'accorder cette place au commerce du textile sur son territoire.

De plus, l'UCL est impliquée concrètement dans le secteur : vêtements promotionnels de l'université, vêtements du personnel hospitalier et de laboratoire,... Le textile est partout. Les étudiants le sont également à travers la commande de leurs pulls de cours, des pulls de Kot à Projet, de cercles, régionales..

3 Projet

3.1. Objectifs

- Sensibilisation des étudiants à la lutte pour un salaire minimum et à des conditions de travail respectueuses dans l'industrie textile et à leur rôle en la matière en tant que consommateurs. Pour la commission ouverture sociétale, l'idée est également d'introduire ainsi une réflexion plus globale sur notre société de consommation.
- Obtenir que l'institution UCL adopte des critères éthiques pour l'achat de ses textiles.
- Obtenir que les collectifs étudiants adoptent des critères éthiques pour l'achat de leurs textiles.

3.2. Action

Nous voulons agir tant au niveau de l'offre que de la demande. Par ailleurs, nous voulons lancer un message politique fort pour que pression soit faite sur les pays producteurs de textiles pour un salaire minimum permettant une vie décente et de normes de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail, ainsi qu'un contrôle de ces normes.

Concrètement, l'AGL :

- Négociera avec les collectifs étudiants, au moyen du CAN, ainsi qu'avec les instances de l'UCL pour établir des critères éthiques concernant les achats de textile.
- Organisera une action devant l'Esplanade, le 24 octobre, pour l'anniversaire de 6 mois de la catastrophe du « Rana Plaza » au Bangladesh. Cette action aura pour but de sensibiliser les étudiants venant faire leurs achats au centre commercial, mais également de lancer un message au politique.

Une grande affiche montrera une photo de la catastrophe, avec la légende :

Le 24 avril, 1129 ouvriers textiles perdaient la vie dans un effondrement provoqué par l'insalubrité de leur usine. Les salaires de misère et les conditions de travail dans l'industrie textile entraînent chaque jour d'autres victimes.

Nous distribuerons des fusils en papier, avec au verso le message :

De nombreuses marques de vêtements tuent. Votre mode de consommation est aussi une arme. Utilisez-là correctement et soutenez les actions qui visent à offrir des conditions décentes aux ouvriers textiles. <http://www.xxxx.zz>

Ce lien renverra vers un blog sur lequel il y aura plus d'informations concernant la catastrophe de la « Rana Plaza », les conditions de travail des ouvriers textiles, les actions ayant cours actuellement dans les pays concernés, ainsi qu'une pétition pour un salaire minimum vital. Des alternatives y seront également proposées, comme les soirées d'échange de vêtements, le seconde main,...

4 Décision

Concrètement, le conseil AGL mandate la commission ouverture sociétale pour :

- Négocier avec les collectifs étudiants, au moyen du CAN, ainsi qu'avec les instances de l'UCL pour établir des critères éthiques concernant les achats de textile.
- Organiser une action devant l'Esplanade, le 24 octobre, pour l'anniversaire des 6 mois de la catastrophe du « Rana Plaza » au Bangladesh.
- Sensibiliser les étudiants aux conditions de travail dans l'industrie textile.